

est ce que lever la main pour faire les invocations pour qu'un malade trouve guérison n'est pas une manière de faire passer la volonté du serviteur par rapport à celle de Dieu ? Cela n'est t-il pas blâmable ?

<"xml encoding="UTF-8?>

est ce que lever la main pour faire les invocations pour qu'un malade trouve guérison n'est pas une manière de faire passer la volonté du serviteur par rapport à celle de Dieu ? Cela n'est t-il pas blâmable ?

Question

Ne dit-on pas que c'est Dieu qui soumet à la peine et c'est lui qui guérit, alors lorsque nous levons la main pour prier Dieu qu'il guérisse un malade on ne fait pas ainsi passer la volonté de la créature par rapport à celle du créateur ? En principe n'est ce pas blâmable lorsque nous voulons changer la volonté de Dieu à notre avantage ? O un serviteur devrait toujours se montrer humble et soumis vis-à-vis de la volonté divine et la faire passer avant tout ?

Résumé de la réponse

La question que vous évoquez est apparue jadis dans les livres de morale sous la forme suivante : « Est-ce que l'invocation ne présente pas une contradiction avec l'agrément de Dieu ? L'agrément est un état d'âme accepter et être satisfait du décret de Dieu. Le problème soulevé découle du fait que certains ont cru que l'invocation se trouve hors du cadre et de la volonté divine. Or l'invocation et l'exaucement de cette invocation font tous deux de la volonté et du décret divin ; le décret de Dieu signifie qu'il l'a déterminé et donné une mesure à chaque phénomène aussi bien en qualité qu'en quantité que Dieu a défini un temps et un lieu particulier pour chaque phénomène qui sera influencé progressivement par un certain nombre de causes et de facteurs. On entend par volonté divine toute situation qui se concrétise après que les causes, les conditions des phénomènes aient été bien préparées et que cela ait atteint une phase finale inéluctable. Avec cette introduction il faut dire :

1 – L'invocation est un moyen c'est-à-dire un autre instrument qui agit. Alors si boire pour étancher la soif ou manger pour combler la faim est contraire à l'agrément divin, alors l'invocation aussi sera contraire à l'agrément divin.

2 – Chaque fois que nous faisons l'invocation, en réalité nous voulons pour le futur que quelque chose se produise dans le futur. Or nous ne connaissons pas la volonté divine par rapport à ce futur c'est-à-dire nous ne savons pas ce que Dieu a prévu pour nous dans le futur afin que nous en soyons satisfaits. C'est uniquement dans ce cas qu'il n'y a pas de contradiction entre l'invocation et l'agrément. En d'autres termes, il n'y a pas de problème que l'homme soumette son besoin même si cela va à l'encontre de la volonté de l'agrément et de ce que Dieu a prévu de mieux. Réponse détaillée

Avant de procéder à la réponse à votre question, nous évoquons deux points importants :

1 – La question que vous évoquez apparait dans les livres jadis écrits sur la morale en ces termes : l'invocation ne présente t-elle pas une contradiction avec l'agrément et la volonté de Dieu ? Or nous savons que l'être humain doit être satisfait par rapport à tout ce que Dieu lui donne, ce qui fait que l'invocation présente une contradiction avec la soumission à la volonté divine.

2 – nous savons également que les croyants sont encouragés dans le coran et les hadiths à faire les invocations. Or dans ce même coran et ces mêmes hadiths, on parle beaucoup de l'agrément et des mérites et de beaucoup de mérites sur ces invocations. Cela constitue la meilleure preuve du fait qu'il n'y ait pas de contradiction entre l'invocation et l'agrément de Dieu. En effet, il n'y a pas de contradiction dans la parole divine c'est-à-dire chaque partie de la révélation ne s'oppose à d'autres sections. Les infaillibles qui jouissent du niveau le plus élevé de l'agrément divin faisaient en même temps beaucoup d'invocations. Donc il faut que nous trouvions le vrai sens de l'agrément et de l'invocation. Tout comme cela paraît depuis toujours dans le coran et les hadiths.

L'agrément (reza) est un état d'âme qui signifie être satisfait par rapport au décret et à la volonté divine. Quelqu'un qui atteint le niveau d'agrément n'a non seulement aucune contestation vis-à-vis de la volonté de Dieu, mais plutôt il en exprime la joie et la satisfaction.

Contrairement à l'homme patient qui peut être au fond de lui peut ne peut pas être fier par rapport au malheur qui lui arrive. Mais s'empêche de montrer le moindre signe de contestation.

Donc nous devons bien exprimer la volonté et le décret divin car de la même manière que Shahid Motahari l'évoque, ce problème provient du fait que nous pensions que l'invocation est hors du cadre de la volonté et du décret divin. Or tel n'est pas le cas, l'invocation et la réponse

favorable qu'on obtient sont des éléments de l'ensemble de la volonté et du décret divin et apparemment, cela empêche la volonté et le décret divin.[1]) Cet effet nous disons : « le mot Kadr signifie mesure quantité et le décret signifie déterminer la mesure et la quantité précise de chaque chose.

L'expression « Kada » (qui signifie accomplir unilatéralement et effectué ou arbitrer et d'une par c'est une forme d'accomplissement contingent).

Parfois on utilise ces deux termes comme des synonymes le sens de destin. Quant au décret de Dieu, cela signifie que par rapport à chaque fois a décrété des limites en termes de temps et lieu particuliers dans lesquels il la place et il fait en sorte qu'il soit sous l'effet d'un certain nombre de causes et de facteurs progressifs. Donc le décret divin veut dire qu'une fois que les préliminaires, les conditions et les instruments d'un phénomène sont près, cela passe à la phase finale et inéluctable.[2]

Le décret divin et le destin on deux aspects :

1 – Un aspect qui est hors du pouvoir de l'être humain comme par exemple les évènements comme les inondations, les séismes, les tempêtes... dans la vie de l'homme. Face à ce genre de phénomène, l'homme religieux n'a autres choses à faire que de soumettre et de l'accepter. Certes il est évident qu'il n'y a aucune contradiction entre la soumission qu'on adopte face à ce genre de phénomène envoyé par Dieu et les efforts en vue d'empêche les tragédies, de réduire les pertes ou de combler les pertes susceptibles causées. En effet, la soumission de l'être humain concerne toute chose qui se produit et qui est hors de son pouvoir et qu'il juste accepter et c'est dans ce sens qu'il s'emploie et fait des efforts pour réduire ce genre de tragédie, les empêcher ou combler les pertes causées par ceux-ci. Car très souvent, c'est lorsque est en train de se battre à tous les niveaux pour empêcher ce genre de phénomènes tragique qu'ils se produisent.

Par exemple, l'homme peut donner tous son pouvoir pour renforcer un édifice en vue de le protéger contre toutes formes de séismes. Alors si un séisme avec une puissance plus élevée se produit et détruit la chose, l'homme qui croit en Dieu n'a d'autres devoirs que de se soumettre.

2 – L'aspect qui englobe les actes dépendant du pouvoir et de la volonté de l'homme. Donc ici,

le décret de Dieu ne présente aucune contradiction avec la volonté et la décision que l'homme prend librement. Ici alors, la responsabilité des actes de l'homme revient à lui-même car la signification du décret et de la volonté de Dieu est que la concrétisation de tout phénomène avec toutes ses caractéristiques et toutes ses conditions doit être fondée sur la connaissance et la volonté de Dieu car toutes les choses se déroulent sur sa supervision. Ce que Dieu décrète les actes de l'homme avec toutes ses caractéristiques suivent cela. Cela ne signifie pas que certaines particularités du temps et du lieu reviennent à certaines caractéristiques de temps et de lieu, et d'autres relatives à l'agent. L'une des particularités des actes volitifs ou bien des actes conscients est qu'on le fait en toute connaissance de cause et cela dépend du choix que fait le sujet lui-même. Donc lorsqu'on dit que Dieu avait déjà décrété les actes conscients de l'homme, cela veut dire que telle personne dans un lieu et un temps défini en se reposant sur sa volonté- et non par un quelconque autre déterminisme- accomplit quelque chose.[3] Et [4]

A partir de cette introduction, il faut dire ceci :

1 – L'invocation est un instrument comme tout autre instrument c'est-à-dire Dieu peut avoir prévu que quelqu'un ne pourra avoir d'enfants qu'en faisant des invocations dont aussi longtemps qu'il ne fait pas d'invocation, Dieu ne lui donnera pas des enfants. Même s'il utilise tous les moyens extérieurs pour avoir cela. De même qu'il peut décréter aussi longtemps quelqu'un ne se marie qu'il ne lui donnera pas d'enfants. Donc en supposant que Dieu ait décrété qu'il va avoir un enfant, l'invocation est également nécessaire, de même qu'il est prévu que le malade ne peut trouver guérison qu'en suivant une thérapie et sans cette thérapie, il ne retrouvera pas la santé.

En d'autres termes, la question posée si dessus ressemble à ce qu'on dit que l'agrément par rapport au décret divin ne colle pas avec les efforts pour résoudre des choses telles que le péché, la pauvreté ou la maladie. La réponse commune qu'on peut donner à ces deux questions est que premièrement, tous les efforts et les invocations pour un croyant sont des instruments que Dieu a voulu comme intermédiaire pour vous faire venir certains phénomènes à l'existence.

Donc utiliser ces instruments constitue en fait une forme de soumission par rapport à la tradition et à la volonté divine et accepter la règle divine qui intervient dans le processus des événements. Alors si nous acceptons cela, l'agrément et le décret divin seront complet lorsque

le croyant sera satisfait des traditions divines et il utilisera les moyens mis à sa disposition pour tendre vers l'agrément de Dieu. Et quel que soit le résultat des efforts et des invocations, il sera toujours d'accord et satisfait. Même si cela ne correspond pas à ce qu'il avait prévu. Si dans sa position d'agrément l'homme croyant reconnaît que tout ce qui arrive découle de la volonté de Dieu et de l'intérêt qu'il juge favorable il croit également au fait que tout phénomène repose sur un certain nombre de causes et parmi ses causes, il constitue également un facteur.

C'est-à-dire les caractéristiques de l'individu et ses mérites auprès de Dieu relèvent du fait que Dieu décrète des événements particuliers pour lui dans son intérêt. Alors s'il fait des efforts et demande à Dieu de lui accorder davantage des mérites pour que d'autres événements et d'autres situations favorables de rapprochement vers lui soient envoyés, il n'est pas hors de l'agrément divin. Par exemple, si pour guérir une maladie ou résoudre la misère quelqu'un fait des invocations, c'est parce qu'il croit en effet que les conditions de santé et d'enrichissement accorde le plus de force pour l'adoration et le rapprochement vers Dieu. Une telle personne fait les invocations afin que Dieu lui accorde le mérite et des conditions de plus en plus favorables. Alors s'il n'est pas le genre qui connaît comment fonctionne le décret de Dieu, et s'il le genre qui sait exploiter les occasions que Dieu présente, Dieu n'exaucera pas son invocation, et malgré le fait que Dieu n'exauce pas invocation, il sera toujours content et satisfait.

Molla Ahmad Naraki dit à ce sujet : « il n'y a aucune contradiction entre ce qui est évoqué, le niveau d'agrément et l'invocation car nous sommes tenus la législation de faire les invocations. Dieu l'omniscient veut que nous fassions des invocations et il a fait en sorte que ces invocations soient les clés du bonheur et les clés des demandes. Les pluies de la clémence, des biens et des différentes autres providences et bénédictions reposent sur l'invocation. L'invocation illumine l'âme de l'homme constitue le miroir pour sa vie, l'empêche d'être aveugle et le purifie.

Dire que l'invocation présente une contradiction avec l'agrément divin est en fait une forme d'ignorance par rapport aux différents instruments que Dieu a mis dans la nature, et cela est forme d'insouciance par rapport à l'éducation de certaines créatures par rapport à d'autres. Si bien de l'eau pour étancher ou manger pour réduire la famine s'oppose à l'agrément de Dieu, l'invocation aussi sera contradictoire avec l'agrément. De même l'ordonnance du convenable, l'interdiction du blâmable, la mise en garde vis-à-vis des péchés et la colère des pécheurs ne

présente pas une contradiction avec l'agrément divin. De manière déterminée, celui qui cherche le bonheur sait qu'il doit fuir tout ce qui conduit au péché et tout ce qui amène l'homme dans la sacrilège car ce qui fait partie des mérites de l'agrément n'est pas inclus dans les devoirs. Et si cela présente un antécédent par rapport à ces choses évoquées, le sage par excellence, par rapport un certain d'intérêts cachés auquel notre intelligence n'a pas accès intervient dans nos choses entre autre sur lesquels notre volonté joue un rôle et l'oriente dans un autre sens et ici l'agrément est toujours à l'ordre du jour.[5]

2 – Chaque fois que nous faisons l'invocation, en réalité, c'est pour demander quelque chose dans ce produise dans le futur car nous ne connaissons pas ce que Dieu a prévu dans le futur.

En d'autres termes, nous ne savons ce que Dieu a réservé pour nous dans l'avenir afin que nous en soyons satisfaits. Raison pour laquelle celui qui fait l'invocation présente un certain nombre d'état. Soit ses motivations pour l'invocation reposée sur le fait que l'invocation est un acte d'adoration là il fait cette invocation. Dans ce cas, faire l'invocation ne présente aucune contradiction avec l'agrément de Dieu. Car il n'a fait que respecter l'ordre de Dieu. Ici, comme Dieu il ne sait pas Dieu a prévu demain. Il y a deux hypothèses qui se présentent : soit il demande quelque chose à Dieu pourvue que cela aille dans le sens de que Dieu juge mieux pour lui c'est-à-dire qu'il dise ceci : « o" seigneur tout ce que tu juge que c'est bien pour moi et donc ton agrément s'y trouve, fait en sorte que cela m'arrive. Telle est une vrai invocation pleine de valeur et cela ne présente aucune contradiction avec l'agrément de Dieu. Soit alors il demande quelque chose à Dieu même si cela va l'encontre de la volonté et de ce que Dieu juge de mieux pour lui. Dans ce cas l'invocation présente alors une contradiction avec l'agrément de Dieu.

[1] - Ensemble d'œuvres, Shahid Motahari, vol 23, page 791, première impression les éditions Sadra, Téhéran, 1383.

[2] - Leçons sur les fondements de la croyance, Mohammad Taqi Misbah Yazdi, page 151.

[3] - Enseignements islamiques, page 106 et 107 avec un peu de changement et d'augmentation.

[4] - Extrait de la question 5558 du site fr5834 sous le thème absence de contradiction entre la volonté et le décret divin et le suicide.

.[5] - Miraj ul S'aada, Molla Ahmad Naraki